



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Prenez aussi soin de vous.

Depuis le 25 janvier,
**tous les professionnels de santé libéraux et hospitaliers de plus
de 50 ans
ou présentant des comorbidités
peuvent se faire vacciner contre la Covid-19 à Mayotte.**

Pour les hospitaliers : RDV au Pôle Actions de Santé
Pour les libéraux : RDV à la MJC de M'Gombani de 8h à 16h (jusqu'à 19h00 mercredi 27/01)